

## I. LETTRE DE DEMANDE

Jean Louis Détrée  
LV Calcaire  
2 rue de Chevennes  
02250 La Neuville Housset

à Monsieur le Préfet  
PRÉFECTURE de l'Aisne  
2 Rue Paul Doumer,  
02000 Laon

**Objet : Porter à connaissance de modification des conditions d'exploitation et demande de prolongation d'activité**

*Carrière de craie exploitée sur les communes de Fresnoy-le-Grand (02)  
et exploitée par la société LV calcaire - Arrêté Préfectoral d'autorisation n°2004-1201, échu le 18 juillet 2024,*

Monsieur le Préfet,

Je soussigné, Jean Louis Détrée agissant en qualité de gérant, concernant notre carrière de craie, exploitée sur la commune de Fresnoy-le-Grand, et autorisée selon l'Arrêté Préfectoral n°2004-1201, qui se termine le 18 juillet 2024 ai l'honneur de vous demander d'autoriser :

\* **La modification temporelle du phasage d'exploitation** (selon l'Art. R181-46 du Code de l'Environnement) : pour des raisons techniques (contraintes d'exploitation), le phasage initial proposé dans le dossier de demande d'autorisation n'a pas pu être respecté. L'absence d'impact sur l'environnement de cette adaptation est détaillée dans ce présent dossier,

\* **La prolongation de la durée d'exploitation** (selon l'Art. R181-49 du Code de l'Environnement) : pour des raisons techniques, économiques et environnementales, l'ensemble du gisement ne sera pas exploité dans les délais impartis de l'autorisation actuelle, soit le 18 juillet 2024. Une demande de prolongation de 10 années supplémentaires est sollicitée à compter de l'arrêté préfectoral complémentaire, dans le respect des limites actuelles fixées par l'autorisation en vigueur (rythme moyen d'extraction en-deçà tandis que le maximum est inchangé), superficie d'exploitation équivalente, volume total exploité sur toute la durée de l'autorisation inchangé, ...).

Ces modifications ne concernent pas d'autres parcelles que celles sur lesquelles cette activité est actuellement autorisée. De plus, elle n'engendre aucun changement concernant le rythme maximal d'extraction, ni sur la méthode d'exploitation ou le projet de remise en état final.

Vous trouverez ci-joint les éléments principaux d'appréciation de cette modification, notamment :

- Un descriptif du nouveau projet,
- Une notice justificative,
- Le nouveau calcul des garanties financières,
- Les analyses, mesures et contrôles requis par l'arrêté 2004-1201 ,
- Les incidences de ces modifications sur l'environnement.

La présente demande est rédigée conformément au code de l'environnement.

**Nous sollicitons simplement de Monsieur le Préfet une dérogation nous autorisant à remplacer le plan de l'état 2022 de la carrière requis à l'échelle 1/200ème, par un plan annexé au 1/500 ème largement suffisant pour la précision des informations à reporter sur 5,7 hectares.**

Dans l'attente, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

A La Neuville Housset ,  
Le 17/07/2022

Pour LV Calcaire  
Le gérant, Jean Louis Détrée

**LV CALCAIRE**  
2, rue Chevennes  
**LA NEUVILLE HOUSSET**  
02250  
Tél. 03 23 63 23 07  
page 7  
LV Calcaire : demande de renouvellement d'autorisation d'exploitation d'une carrière de craie à Fresnoy-le-Grand – 07 / 2022